



14ème législature

Question N° : 7746	De M. Jean-Luc Warsmann (Union pour un Mouvement Populaire - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >fonctionnement	Analyse > imagerie médicale. délais d'attente.
Question publiée au JO le : 23/10/2012 Réponse publiée au JO le : 11/06/2013 page : 6057 Date de renouvellement : 26/03/2013		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les délais d'attente en matière d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Il la prie de bien vouloir lui faire connaître le délai moyen en Champagne-Ardenne pour l'année 2011.

Texte de la réponse

Lors des travaux d'élaboration du volet imagerie du schéma d'organisation des soins (SROS-PRS), les délais de rendez-vous moyens constatés, tous types d'examen demandés confondus étaient de 12 jours (moyenne France : 19 jours). Ces délais sont supérieurs à 20 jours dans 36 % des structures (maximum : 23 jours) et inférieurs à 10 jours dans 45 % des structures. Une des orientations régionales de ce volet est la réduction des délais de rendez-vous, plus particulièrement pour l'imagerie par résonance magnétique (IRM) en cancérologie, afin de répondre aux objectifs du plan cancer. Il est ainsi prévu que le nombre d'autorisations d'IRM soit augmenté de 4 appareils, pour parvenir à 21, en Champagne-Ardenne.